



Assemblée générale

Distr. : générale
9 septembre 2014

Français
Original : anglais

**Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies
sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III)**

Première session

New York, 17 et 18 septembre 2014

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Préparation de la Conférence : rapport d'activité
du Secrétaire général de la Conférence**

Préparation de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable

Rapport du Secrétaire général de la Conférence

Résumé

Le présent rapport a été établi en application des résolutions 66/207, 67/216 et 68/239. Il décrit les activités menées aux niveaux national, régional et international avant la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III). Il fournit aussi des informations sur les activités envisagées pour la période 2014-2016 dans quatre domaines : connaissances, participation, politiques et opérations.

* A/CONF.226/PC.1/1/Rev.1.

I. Introduction

1. L'Assemblée générale, dans sa résolution 66/207, a décidé de tenir en 2016, dans le cadre du cycle vicennal (1976, 1996 et 2016), la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III). L'objectif de cette Conférence serait de relancer le mouvement mondial en faveur d'une urbanisation durable, en s'attachant notamment à promouvoir la mise en œuvre d'un « nouveau programme pour les villes ». Dans cette optique, aussi bien la Conférence que ses activités préparatoires devraient être ouvertes à tous et menées de la manière la plus efficace et la plus rationnelle possible.
2. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a souligné que la Conférence et ses activités préparatoires devraient tirer pleinement parti des réunions prévues et, pour ce faire, accorder leur calendrier avec celui des vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions du Conseil d'administration d'ONU-Habitat et des sixième et septième sessions du Forum urbain mondial, et a engagé les conférences ministérielles régionales sur le logement et le développement urbain se tenant à intervalles réguliers et les autres réunions d'experts consacrées à ces questions à appuyer les activités préparatoires.
3. Par sa résolution 67/216, l'Assemblée générale a créé un Comité chargé de mener les activités préparatoires de la Conférence et a décidé que ce Comité se réunirait à trois reprises avant l'ouverture de la Conférence. La première réunion du Comité devrait se tenir à New York pendant deux jours au cours de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale. Sa deuxième réunion devrait se tenir à Nairobi en 2015 pendant trois jours, à l'occasion de la vingt-cinquième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat. Le lieu et la durée de la troisième et dernière réunion du Comité préparatoire, ainsi que la date, la forme et les aspects organisationnels de la Conférence, sont autant de questions qui devraient être examinées au plus tard à la soixante-neuvième session, avant la fin de 2014.
4. Dans sa résolution 67/216, l'Assemblée générale a engagé toutes les parties prenantes concernées, y compris les administrations locales, les grands groupes visés dans l'action 21, les fonds et programmes compétents des Nations Unies, les commissions régionales et les institutions spécialisées, les institutions financières internationales et autres partenaires du Programme pour l'habitat, à contribuer concrètement et à participer activement à toutes les étapes des activités préparatoires et à la Conférence elle-même.
5. Elle a prié en outre le Secrétaire général de la Conférence de présenter au Comité préparatoire des propositions sur les moyens d'assurer une participation plus grande des autorités locales et des autres parties prenantes aux activités préparatoires et à la Conférence elle-même, en s'inspirant des règles et procédures du Conseil d'administration d'ONU-Habitat et des modalités de participation ouverte adoptées pour l'Habitat II, qui ont donné des résultats satisfaisants.
6. Le présent rapport fournit des informations sur les activités menées par le secrétariat dans le cadre des préparatifs de la Conférence et contient des propositions en vue d'améliorer la participation des autorités locales et autres parties prenantes au processus préparatoire et à la Conférence elle-même. Il décrit également les activités à réaliser au cours de la période allant de septembre 2014 à 2016.

II. Consultations et contributions entre 2012 et 2014

A. Contributions du Conseil d'administration d'ONU-Habitat

7. Conformément aux résolutions 66/207 et 67/216 de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration d'ONU-Habitat a délibéré à sa vingt-quatrième session sur les meilleurs moyens d'apporter un appui et des contributions aux activités préparatoires de la Conférence de la manière la plus efficace et la plus rationnelle possible avec la participation de tous, et d'agir en conséquence.
8. Dans sa résolution 24/14, sur les contributions et le soutien au processus préparatoire d'Habitat III, le Conseil d'administration a pris note de la proposition du Directeur exécutif et a notamment :
 - a) Demandé aux États membres, en tirant parti de toute l'assistance disponible et des nécessaires conseils et soutiens d'ONU-Habitat et en agissant en consultation avec les parties prenantes, de constituer des comités nationaux pour l'habitat là où il n'en existe pas et de renforcer ceux qui existent pour assurer une participation effective et optimale au processus préparatoire d'Habitat III, y compris la préparation des rapports nationaux;

b) Invité les États membres à préparer, avant la première réunion du Comité préparatoire d'Habitat III, des rapports nationaux présentant la mise en œuvre du Programme pour l'habitat adopté à la Conférence Habitat II et des autres objectifs et cibles pertinents convenus sur le plan international ainsi que les nouveaux problèmes, les tendances émergentes et une vision porteuse d'avenir pour le développement durable des établissements humains et des villes, afin de servir de base à la formulation d'un « nouveau programme pour les villes » dans l'esprit du paragraphe 6 de la résolution 67/216 de l'Assemblée générale;

c) Prié le Secrétaire général de la Conférence, en faisant appel aux compétences d'ONU-Habitat et du système des Nations Unies dans son ensemble, et plus précisément en coopération avec les commissions régionales des Nations Unies et autres organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes, de préparer des rapports régionaux faisant la synthèse des rapports nationaux ainsi que des connaissances, ressources et données disponibles pour contribuer aux première et deuxième réunions du Comité préparatoire d'Habitat III;

d) Également prié le Secrétaire général de la Conférence, en faisant appel aux compétences d'ONU-Habitat et de l'ensemble du système des Nations Unies et en particulier, en coopération avec les commissions régionales des Nations Unies et autres organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes, de préparer un rapport mondial faisant la synthèse des rapports nationaux et régionaux ainsi que des connaissances, ressources et données existantes, à titre de contribution et de soutien au processus préparatoire de la Conférence.

B. Sixième et septième sessions du Forum urbain mondial

9. Organisé tous les deux ans, le Forum urbain mondial est la principale conférence mondiale sur les villes et les problèmes urbains et, comme indiqué par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/239, le lieu de rencontre incontournable pour les responsables politiques, les dirigeants locaux, les acteurs non gouvernementaux et les spécialistes des établissements humains. Le Forum urbain mondial se tient à l'initiative d'ONU-Habitat et est accueilli par un pays différent à chaque fois. Il s'agit de l'une des réunions des Nations Unies les plus ouvertes, rassemblant des parties prenantes venant de tous les milieux pour s'attaquer aux enjeux les plus pressants auxquels sont confrontés les établissements humains.

10. Conformément à la résolution 66/207, dans laquelle l'Assemblée générale a souligné que la Conférence et ses activités préparatoires devraient tirer pleinement parti des sixième et septième sessions du Forum urbain mondial, celles-ci ont été organisées avec succès, respectivement, à Naples (Italie), en septembre 2012, et à Medellín (Colombie), en avril 2014.

11. La sixième session du Forum urbain mondial, qui avait pour thème « L'avenir urbain », visait à offrir la possibilité à différents segments de la société d'examiner, de prendre connaissance, de mettre en pratique, d'approuver et de désapprouver les divers moyens de bâtir un avenir plus prospère pour les villes et les établissements humains. Les participants ont mis en évidence des initiatives et des engagements qui pourraient être effectivement mis en œuvre afin de façonner les villes de demain pour que ces dernières soient plus démocratiques, justes, durables et humaines.

12. La septième session du Forum urbain mondial, axée sur le thème « L'équité urbaine et le développement : des villes pour la vie », a fourni une contribution importante en tenant des séances et des discussions ciblées en vue d'Habitat III. Cette session, qui a réuni plus de 22 000 personnes de 142 pays, a permis d'améliorer les connaissances collectives, de faire progresser la coopération et la coordination et de renforcer la sensibilisation au développement urbain durable.

13. Il a été reconnu qu'Habitat III était une occasion unique de mettre en place un nouveau programme pour les villes, à même de contribuer à la maîtrise de l'urbanisation pour en faire une force positive au service des générations présentes et futures et de faire avancer la quête d'équité et de prospérité partagée. Les participants à la septième session du Forum urbain mondial ont reconnu qu'en faisant en sorte que l'équité fasse partie intégrante du programme de développement, on pourrait mieux s'attaquer aux graves problèmes et enjeux structurels rencontrés par les villes, d'autant que l'équité était à la fois une obligation morale et un élément central de la justice sociale et pouvait contribuer à un changement transformateur.

14. Les participants ont souligné la nécessité de promouvoir un nouveau programme pour les villes à même de remédier au manque de cadres juridiques et de systèmes de planification adéquats, qui avait pour corollaires l'expansion inexorable des villes, l'utilisation intensive de l'énergie, des incidences dangereuses et alarmantes en termes de changements climatiques, de nombreuses formes d'inégalité et d'exclusion et des difficultés de plus en plus grandes pour donner à tous un travail décent.

C. Conférences ministérielles régulières sur le logement et le développement urbain

15. Dans sa résolution 66/207, l'Assemblée générale a encouragé les conférences ministérielles régionales sur le logement et le développement urbain qui se tiennent à intervalles réguliers et autres réunions d'experts consacrées à ces questions à appuyer les préparatifs de la Conférence.

1. Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain

16. La cinquième session de la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain (AMCHUD), qui s'est tenue à N'Djamena du 25 au 28 février 2014, a examiné, dans le cadre de son ordre du jour, les préparatifs d'Habitat III et le programme de développement pour l'après-2015, établissant un lien entre ces deux processus. Le thème de cette session était « Études de cas sur le financement des établissements humains en Afrique : cadres législatifs appropriés et innovations dans la mise en œuvre ». D'autres questions ont aussi été examinées, telles que le programme pour les villes africaines et ses liens avec l'Agenda 2063 de l'Union africaine, les résultats d'une conférence sur le renforcement des partenariats en vue d'un nouveau programme urbain pour l'Afrique et les progrès accomplis dans les préparatifs de la septième session du Forum urbain mondial.

17. Les principaux textes issus de la session ont été la Déclaration et le Plan d'action de N'Djamena, qui ont défini les grandes priorités de l'Afrique dans le domaine des villes et des autres établissements humains, constituant l'apport harmonisé du continent au programme urbain pour l'Afrique, aux préparatifs d'Habitat III et au programme de développement pour l'après-2015. Parmi ces priorités figuraient notamment l'accès à un logement abordable et décent, la fourniture d'infrastructures et de services de base, dont l'assainissement et la gestion des déchets; la prévention et la réhabilitation des taudis; l'urbanisation et l'aménagement du territoire; l'économie urbaine; et le lien entre les centres urbains et les zones rurales.

18. Les participants ont souligné que la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain était pleinement impliquée dans le processus préparatoire d'Habitat III. Trois recommandations générales ont été formulées à cet égard : premièrement, la Conférence ministérielle devait étudier les moyens de renforcer son engagement dans les processus régionaux et mondiaux, notamment en harmonisant les contributions à Habitat III, au programme de développement pour l'après-2015 et à la septième session du Forum urbain mondial; deuxièmement, pour assurer l'efficacité des préparatifs d'Habitat III, il fallait renforcer les comités nationaux pour l'habitat et s'engager à mettre à disposition les avant-projets de rapports nationaux avant la première réunion du Comité préparatoire d'Habitat III; et troisièmement, les membres de la Conférence ministérielle ont été invités à déterminer s'ils étaient en mesure de déclarer leur appui à un objectif autonome de développement durable axé sur l'urbanisation et à définir des étapes claires durant le processus préparatoire d'Habitat III.

19. En outre, les membres de la Conférence ministérielle africaine sont convenus de veiller à ce que les acteurs étatiques et non-étatiques travaillent ensemble pour mettre au point le programme pour les villes africaines et contribuent à la préparation d'Habitat III, y compris par le biais de rapports nationaux, sous-régionaux et régionaux.

2. Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et le développement urbain

20. La quatrième session de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et le développement urbain s'est tenue à Amman en décembre 2012, en vue d'examiner les enjeux et d'étudier les possibilités en matière de logement et d'urbanisation dans la région de l'Asie et du Pacifique. Les membres se sont engagés à s'impliquer étroitement dans les travaux de la vingt-quatrième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat et à se joindre aux auteurs d'une résolution sur les jeunes, ainsi qu'à participer activement à la septième session du Forum urbain mondial, à la Journée mondiale de l'habitat, au programme de développement pour l'après-2015 et aux préparatifs d'Habitat III.

21. La cinquième session de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et le développement urbain aura lieu à Séoul du 3 au 5 novembre 2014 et aura pour thème « L'égalité des chances sur la voie du développement durable ».

3. Ministres et hauts responsables en charge du logement et de l'urbanisme en Amérique latine et dans les Caraïbes

22. Habitat III a fait l'objet d'un échange de vues à la vingt-deuxième Assemblée générale des ministres et des hauts responsables en charge du logement et de l'urbanisme en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui s'est tenue à Santiago du 30 septembre au 2 octobre 2013 et a rassemblé 13 gouvernements. Cette réunion régionale a pour mission d'assurer la coordination et la coopération intergouvernementales entre les pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans tous les domaines relatifs au développement durable des établissements humains.

23. À l'issue de cette réunion, les participants se sont notamment engagés à promouvoir l'élaboration de politiques d'urbanisme qui tiennent compte des habitants des établissements informels, de façon à leur garantir l'accès à des infrastructures urbaines, des services collectifs et des systèmes d'assainissement respectueux de l'environnement et à consolider le capital humain et social.

24. Le principal texte issu de l'Assemblée générale a été la Déclaration de Santiago, dans laquelle les participants ont notamment exprimé leur désir de prendre part activement à la septième session du Forum urbain mondial et aux préparatifs d'Habitat III ainsi qu'à la Conférence elle-même.

25. La vingt-troisième Assemblée générale, qui a eu lieu à Mexico en août 2014, s'est conclue par une déclaration conjointe confirmant l'engagement de toutes les parties prenantes à participer au processus d'Habitat III, en déterminant les progrès réalisés dans les villes et les établissements humains, en évaluant les politiques et en définissant des plans et des actions pour l'avenir.

4. Réunion ministérielle sur le logement et l'aménagement du territoire de la Commission économique pour l'Europe

26. La réunion ministérielle sur le logement et l'aménagement du territoire de la Commission économique pour l'Europe, qui s'est tenue à Genève le 8 octobre 2013, a adopté la Stratégie pour la viabilité des logements et de l'aménagement du territoire, qui fixe des objectifs précis que les États membres doivent atteindre d'ici à 2020. Cette stratégie a été élaborée à partir des résultats d'un sondage d'opinion sur les priorités et les problèmes de logement et d'aménagement du territoire et sur le développement urbain durable dans la région qui a été réalisé dans les 58 États membres de la Commission. Elle vise à contribuer à Habitat III, notamment à l'engagement mondial en faveur des villes viables, tout en continuant à soutenir la mise en œuvre du Programme pour l'habitat, adopté en 1996.

5. Groupe du développement urbain de l'Union européenne

27. À la réunion des directeurs généraux chargés des questions d'urbanisme que le Groupe du développement urbain a tenue à Vilnius en novembre 2013, les États membres de l'Union européenne sont convenus que le Groupe du développement urbain était l'enceinte appropriée pour échanger des vues sur le processus préparatoire d'Habitat III et le rapport régional pour l'Europe. Les États membres ont aussi mis en avant les synergies qui pouvaient être générées entre ce processus et la définition d'un programme européen pour les villes. En outre, ils ont souligné la nécessité pour les ministères chargés de l'urbanisme de s'impliquer pleinement dans la négociation de programmes mondiaux, y compris le programme de développement pour l'après-2015 et le nouveau programme pour les villes d'Habitat III.

28. En février 2014, la Direction générale de la politique régionale et urbaine de la Commission européenne a posé la première pierre d'un programme d'urbanisme pour l'Union européenne en organisant la conférence « Les villes de demain : Investir dans l'Europe ». Selon le rapport de cette conférence, les participants considèrent la contribution de l'Union européenne à Habitat III comme une occasion de dresser le bilan des priorités de l'Union européenne en matière d'urbanisme et confirment le rôle moteur que joue l'Union européenne dans le développement urbain durable.

D. Système des Nations Unies

29. Au paragraphe 9 de sa résolution 68/239, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de la Conférence de mettre à profit les compétences de l'ensemble du système des Nations Unies, y compris des commissions régionales, et des autres organisations internationales, régionales et sous-régionales concernées, dans le cadre des travaux préparatoires d'Habitat III.

30. Parallèlement au débat de haut niveau tenu par le Conseil économique et social dans le cadre de sa session de fond tenue à Genève du 1^{er} au 4 juillet 2013, il a été décidé d'établir un comité interorganisations des Nations Unies pour la coordination d'Habitat III. Ce comité s'est réuni à New York, le 27 novembre 2013, et à Medellin (Colombie), le 8 avril 2014, lors de la septième session du Forum urbain mondial.

31. Le premier débat du Conseil économique et social consacré à l'intégration s'est tenu à New York du 27 au 29 mai 2014. Il a porté sur l'urbanisation durable et a visé à examiner la façon dont l'urbanisation peut permettre d'intégrer efficacement les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable. Les participants ont conclu que l'urbanisation pouvait servir de levier pour promouvoir et réaliser le développement durable. Pour ce faire, il fallait adopter une stratégie intégrée mobilisant l'ensemble des principaux intéressés afin de trouver des solutions novatrices propices à la viabilité économique, environnementale et sociale.

32. À la vingt-septième session du Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, qui s'est tenue à Santiago les 17 et 18 mars 2014, l'inscription à l'ordre du jour d'un point sur un nouveau programme des Nations Unies pour les villes a été proposée. Les représentants de 17 organismes des Nations Unies se sont prononcés en faveur de la création d'un groupe de travail sur le sujet. Le groupe de travail a maintenant été créé et a commencé son travail. Sur la base du rapport de ce groupe de travail, le Comité de haut niveau sur les programmes devrait formuler des recommandations de politique générale concernant un nouveau programme des Nations Unies pour les villes, pour examen par le Conseil des chefs de secrétariat. Il est également envisagé de soumettre ces recommandations, une fois approuvées par le Conseil, en tant que contribution formelle des organismes des Nations Unies au processus préparatoire.

Commissions économiques régionales

33. La question relative aux « Préparatifs régionaux en vue d'Habitat III » était inscrite à l'ordre du jour de la troisième session du Comité de l'environnement et du développement de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), tenue à Bangkok, en octobre 2013. Les États membres de la CESAP ont réaffirmé l'importance des processus préparatoires régionaux et adopté la proposition de planifier au niveau régional les préparatifs d'Habitat III. La CESAP a également organisé à Bangkok, le 28 octobre 2013, une manifestation autour du thème « Le rôle des administrations locales dans l'avenir que nous voulons ».

34. Trois réunions préparatoires en vue d'Habitat III ont eu lieu dans la région des États arabes. Le 27 mai 2014, à Beyrouth, le Bureau régional d'ONU-Habitat pour les États arabes a tenu une réunion avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) sur la collaboration et les préparatifs régionaux du programme de développement pour l'après-2015 ainsi que la préparation du rapport régional en vue d'Habitat III. La CESAO s'est montrée vivement intéressée par une collaboration aux deux processus.

E. Coordination des actions menées avec les partenaires mondiaux

1. Campagne urbaine mondiale

35. Aux paragraphes 8 et 9 de sa résolution 24/14, le Conseil d'administration d'ONU-Habitat a demandé au Secrétaire général de la Conférence de renforcer la Campagne urbaine mondiale et d'appuyer les campagnes urbaines nationales.

36. Depuis son lancement en mars 2010 lors de la cinquième session du Forum urbain mondial, tenue à Rio de Janeiro, la Campagne urbaine mondiale, d'abord réseau d'échange des connaissances, est devenue un organe de réflexion considérablement renforcé en légitimité et en nombre de partenaires. Elle comprend actuellement plus de 75 partenaires et membres venant d'organisations de la société civile, d'associations de collectivités locales, de réseaux de professionnels des établissements humains, d'organismes de recherche et d'enseignement, d'organisations du secteur privé, de groupes de femmes et de jeunes, de parlements et de syndicats, dont d'importants groupes d'intérêt et fédérations d'organisations d'envergure mondiale.

37. Depuis la sixième session du Forum urbain mondial et le lancement du « Manifeste pour la ville : l'avenir urbain que nous voulons » en tant qu'engagement initial des partenaires, la Campagne urbaine mondiale a pris une part active aux préparatifs de la Conférence Habitat III. Les partenaires ont reconnu qu'Habitat III revêtait une importance stratégique pour la transposition au niveau mondial du programme

pour les villes. Un groupe de travail sur Habitat III, créé par le Comité directeur de la Campagne urbaine mondiale en septembre 2012, s'est réuni en avril et septembre 2013, ainsi que durant la septième session du Forum urbain mondial, pour réfléchir aux conférences précédentes, concevoir une stratégie et rédiger une position sur sa vision d'une ville pour le XXI^e siècle. Le premier document prospectif, intitulé « L'avenir que nous voulons, la ville qu'il nous faut », a été présenté à New York en mars 2014 en tant que contribution commune aux activités préparatoires d'Habitat III de partenaires unis par des objectifs partagés. Cette contribution collective représente une première étape dans le processus d'établissement d'un consensus mondial entre les partenaires non gouvernementaux pour contribuer au nouveau programme pour les villes.

2. Collectivités locales

38. Dans le cadre des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, un groupe d'associations de collectivités locales s'est réuni à New York en avril 2012 pour contribuer aux travaux du Groupe des amis des villes durables. Ce groupe informel constitué, au mois d'avril 2012, de 29 représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York et coprésidé par Singapour et la Suède, a joué un rôle déterminant dans la prise en compte de la dimension urbaine dans les délibérations de l'Assemblée générale.

39. Le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », reconnaît en son paragraphe 42 l'importance des organes gouvernementaux et délibérants à tous les niveaux, notamment des collectivités locales, dans la promotion du développement durable. Le succès de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable a convaincu les principales associations de collectivités locales des avantages d'une action commune. Ce constat a conduit à la formation d'un Groupe spécial mondial des autorités locales et régionales pour le programme de développement pour l'après-2015 en vue d'Habitat III, qui a été chargé d'établir une stratégie commune pour contribuer aux débats internationaux sur les politiques à mettre en œuvre dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, du suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et des préparatifs d'Habitat III. Le Groupe spécial est composé de 19 institutions, essentiellement des associations de collectivités locales et régionales, représentant environ 2 millions d'administrations infranationales.

III. Lancement de la phase préparatoire d'Habitat III (2014–2016)

40. Habitat III sera la première conférence mondiale des Nations Unies à se concentrer sur la mise en œuvre du programme de développement pour l'après 2015, qui doit être adopté à la fin de 2015. Le calendrier de la phase préparatoire d'Habitat III permettra la totale intégration des discussions et des résolutions du Sommet pour l'après-2015 concernant les nouveaux objectifs du programme de développement durable.

41. Pour faire en sorte que la Conférence aboutisse à un document final novateur, concis, ciblé, prospectif et tourné vers l'action et qu'elle se déroule de façon efficiente, efficace et inclusive, il est proposé de réaliser des travaux dans les quatre domaines suivants : connaissances, participation, politiques et opérations.

A. Connaissances : suivi, recherches, données et informations

42. À l'alinéa a) du paragraphe 6 de sa résolution 67/216, l'Assemblée générale a intégré dans les objectifs de la Conférence les mesures suivantes : procéder à une évaluation des progrès accomplis jusqu'à présent et examiner les difficultés qui se font jour.

43. Suite à cette résolution, le Secrétaire général de la Conférence, en sa qualité de Directeur exécutif d'ONU-Habitat, a invité tous les États membres de l'Organisation des Nations Unies à établir un rapport national sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et dans la réalisation d'autres objectifs et cibles convenus au niveau international dans le domaine du logement et du développement urbain durable (voir HSP/GC/24/2/Add.3).

44. Au paragraphe 4 de sa résolution 24/14, le Conseil d'administration d'ONU-Habitat a invité les États membres à préparer, avant la première réunion du Comité préparatoire de la Conférence Habitat III, des rapports nationaux présentant la mise en œuvre du programme d'Habitat II et d'autres objectifs et cibles pertinents arrêtés au niveau international, ainsi que les nouveaux défis, les tendances émergentes et

une vision porteuse d'avenir pour le développement durable des établissements humains et des villes, pour servir de base à l'élaboration d'un « nouveau programme pour les villes », conformément au paragraphe 6 de la résolution 67/216.

45. Le rapport national devrait, en s'appuyant sur des données factuelles :

- a) Décrire le contexte général des progrès accomplis par le pays en matière de développement depuis 1996, en abordant les trois dimensions du développement durable - économique, sociale et environnementale;
- b) Évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements et objectifs énoncés dans le Programme pour l'habitat et des autres objectifs et cibles relatifs au logement et au développement urbain durable arrêtés au niveau international;
- c) Évaluer l'efficacité des arrangements nationaux existants pour la mise en œuvre et le suivi du Programme pour l'habitat et des autres objectifs et cibles pertinents arrêtés au niveau international, y compris la participation des partenaires du Programme pour l'habitat et la nature et l'efficacité des partenariats avec des organisations non gouvernementales et le secteur privé;
- d) Recenser les lacunes, les contraintes et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et des autres objectifs et cibles pertinents arrêtés au niveau international, ainsi que des objectifs et cibles propres au pays;
- e) Examiner le niveau et l'efficacité du soutien international reçu par le pays en vue de mettre en œuvre le Programme pour l'habitat et les autres objectifs et cibles pertinents arrêtés au niveau international;
- f) Identifier les nouveaux défis et possibilités dans le domaine du logement et du développement urbain durable qui devraient être abordés dans un nouveau programme pour les villes.

46. Des principes directeurs et un modèle pour l'établissement des rapports nationaux ont été mis à la disposition des États membres en février 2014 et la date limite pour la remise du rapport national a été fixée au 30 juin 2014.

47. Afin d'assurer la pleine participation de toutes les parties prenantes nationales, le Secrétaire général de la Conférence a recommandé que les États membres utilisent leurs comités nationaux pour l'habitat pour élaborer leurs rapports nationaux. Au paragraphe 3 de sa résolution 24/14, le Conseil d'administration a demandé aux États membres, en tirant parti de toute l'assistance disponible et des nécessaires conseils et soutiens d'ONU-Habitat et en agissant en consultation avec les parties prenantes, de constituer des comités nationaux pour l'habitat là où il n'en existe pas et de renforcer ceux qui existent pour assurer une participation effective et optimale au processus préparatoire d'Habitat III, y compris la préparation des rapports nationaux.

48. Un document intitulé « Guide sur les comités nationaux pour l'habitat : objectif et composition » a été mis en 2013 à la disposition des États membres, qui ont été invités à établir leur comité pour l'habitat d'ici à juin 2013.

49. Quelques pays ont soumis leur rapport national avant la première session du Comité préparatoire. Les États membres sont instamment priés de finaliser leurs rapports nationaux avant la fin de 2014 afin de permettre au Secrétaire général de la Conférence, en coopération avec les commissions régionales des Nations Unies et les autres organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes, d'établir des rapports régionaux en s'appuyant sur les rapports nationaux ainsi que sur les connaissances, les ressources et les données disponibles, afin d'apporter une contribution à la deuxième réunion du Comité préparatoire d'Habitat III.

50. Un rapport mondial s'appuyant sur les rapports nationaux et régionaux ainsi que sur les connaissances, ressources et données disponibles sera établi en tant que contribution à la troisième réunion du Comité préparatoire d'Habitat III.

51. Le processus préparatoire d'Habitat III est une occasion unique de répondre au besoin urgent d'amélioration de la base mondiale de connaissances sur les villes, en aidant les pouvoirs publics, les autorités locales et les organisations de la société civile à élaborer et à appliquer des indicateurs urbains opérationnels et à collecter des statistiques et d'autres informations intéressantes sur les villes. La création d'un groupe de travail sur les données urbaines sera proposée pour renforcer les mécanismes actuels d'évaluation des progrès mondiaux dans la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et pour suivre et évaluer les conditions et les tendances urbaines mondiales.

52. Conformément au paragraphe 14 de la résolution 67/216 selon lequel les contributions et l'appui aux activités préparatoires de la Conférence doivent être fournis de la manière la plus efficace, la plus inclusive et la plus rationnelle possible, le secrétariat d'Habitat III utilisera les nouvelles technologies de l'information et les approches novatrices de gestion des connaissances pour diffuser les outils et les méthodologies ainsi que pour favoriser le développement des capacités parmi les membres des comités nationaux pour l'habitat, les experts nationaux et internationaux, les autres parties prenantes et le grand public.

B. Implication : participation plus grande, partenariats, activités de plaidoyer et communications

53. Aux termes du paragraphe 11 de la résolution 67/216, l'Assemblée générale a engagé toutes les parties prenantes, y compris les administrations locales, les grands groupes visés dans l'Action 21, les fonds et programmes compétents des Nations Unies, les commissions régionales et les institutions spécialisées, les institutions financières internationales et les autres partenaires du Programme pour l'habitat, à contribuer concrètement et à participer activement à toutes les étapes des activités préparatoires et à la Conférence elle-même.

54. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de la Conférence de présenter au Comité préparatoire des propositions sur les moyens d'assurer une participation plus grande des pouvoirs locaux et des autres parties prenantes aux activités préparatoires et à la Conférence elle-même, en s'inspirant des règles et procédures du Conseil d'administration d'ONU-Habitat et des modalités de participation ouverte adoptées pour Habitat II, qui ont donné des résultats satisfaisants.

55. Habitat II a établi des précédents en matière d'implication de tous et en particulier de participation des autorités locales et de leurs associations, de la société civile et des autres grands groupes. Les paragraphes 7 et 8 du rapport de la Conférence (A/CONF.165/14) se lisent comme suit :

Pour de nombreux participants, la création de la « Commission des partenaires » a été l'élément le plus marquant d'Habitat II. Pour la première fois, dans le cadre d'une grande conférence des Nations Unies, d'éminents représentants de différents secteurs de la société civile, identifiés au cours du processus menant à la Conférence d'Istanbul, ont eu la possibilité de tenir leurs propres forums de partenaires et de présenter leurs vues et leurs objectifs aux participants à la Conférence dans un cadre officiel spécialement créé à cet effet, la Commission II. À cette occasion, ils ont pu se faire l'écho d'autorités locales, de parlementaires, d'organisations non gouvernementales, d'entreprises, de fondations, de scientifiques, de cadres et de chercheurs.

Les forums constituaient à bien des égards une expérience originale. Certes, des forums rassemblant des organisations non gouvernementales internationales avaient déjà eu lieu à chacune des précédentes conférences des Nations Unies, en marge des travaux officiels, mais pour de nombreux partenaires, organiser une réunion mondiale était une première. Par exemple, les associations internationales et nationales des villes et des autorités locales ont pu organiser leur première assemblée mondiale et adopter une déclaration commune décrivant leurs objectifs et leur contribution à l'application du Programme pour l'habitat. D'autres partenaires, tels que les représentants des académies des sciences et des techniques et de fondations, se sont félicités du caractère original de cette expérience et ont souligné combien il était utile de rassembler ainsi au niveau mondial de nouveaux groupes d'intérêts.

56. L'approche innovante en matière de partenariats illustrée lors d'Habitat II a également été reflétée dans le Programme pour l'habitat et la Déclaration d'Istanbul, qui soulignent tous deux que le principe de partenariat entre les administrations nationales, les autorités locales, la société civile et les autres parties prenantes est essentiel à la mise en œuvre du Programme pour l'habitat aux niveaux international, national et local. L'importance accordée aux partenariats découle aussi de la reconnaissance du fait que le succès du développement urbain durable, s'il est facilité par la politique nationale, dépend en fin de compte de la mise en œuvre au niveau local.
57. Dans ce contexte, le Secrétaire général de la Conférence propose de s'inspirer de l'un des principaux enseignements d'Habitat II, à savoir qu'il ne saurait y avoir de développement urbain durable sans la participation et l'association des autorités locales, de la société civile, des communautés locales, du secteur privé, des universités et des centres de recherche, des parlementaires, des organisations professionnelles et des groupes d'enfants, de jeunes et de femmes.
58. La participation active de toutes les parties prenantes concernées, en particulier celles originaires des pays en développement, au processus préparatoire et à la Conférence elle-même, servirait de base à une stratégie globale efficace pour relever le défi du développement urbain durable. Il faudrait étudier de nouveaux mécanismes pour promouvoir la transparence et l'engagement effectif de la société civile de façon à améliorer les méthodes et modalités de travail durant la phase préparatoire de la Conférence et lors de la Conférence elle-même et permettre ainsi à toutes les parties prenantes de participer utilement aux débats et de contribuer en connaissance de cause à la prise de décisions au niveau intergouvernemental.
59. La Campagne urbaine mondiale, initiative lancée en 2010 pour regrouper les deux campagnes mises en place après la Conférence Habitat II – la Campagne mondiale pour la sécurité d'occupation (1999) et la Campagne mondiale sur la gouvernance urbaine (1999) – sert de plateforme aux acteurs publics et privés et aux membres de la société civile pour échanger des solutions sur les villes et contribuer aux activités préparatoires de la Conférence. Dans la Déclaration de Medellín, adoptée lors de la septième session du Forum urbain mondial, les participants ont reconnu que la Campagne urbaine mondiale constituait un mécanisme participatif et une plateforme de partenariat permettant aux acteurs du changement de mener un processus global ouvert à tous en vue d'Habitat III.
60. Plusieurs réunions de la Campagne urbaine mondiale se tiendront dans la période précédent Habitat III en vue de faciliter le processus de consultation et de favoriser l'émergence d'un consensus entre les parties prenantes. La première d'entre elles aura lieu à Caserte (Italie) du 15 au 18 octobre 2014, durant les célébrations organisées dans la ville en octobre, et aura pour thème « Le campus des penseurs urbains : la ville qu'il nous faut ».
61. Dans le même ordre d'idée, conformément à la résolution 24/14 du Conseil d'administration, la Campagne urbaine mondiale continuera aussi d'inciter tous les partenaires du Programme pour l'habitat et de nouveaux partenaires à débattre des politiques et des enjeux urbains et à identifier les bonnes pratiques pouvant contribuer à un nouveau programme pour les villes. Elle s'impliquera aussi activement dans les campagnes urbaines nationales et soutiendra les activités de communication et de sensibilisation visant à promouvoir la participation de toutes les parties prenantes aux préparatifs nationaux d'Habitat III.
62. Dans la résolution 67/216, le Forum urbain mondial a été reconnu comme le lieu de rencontre incontournable pour les responsables politiques, les dirigeants locaux, les acteurs non gouvernementaux et les spécialistes des établissements humains. Dans la Déclaration de Medellín, les participants à la septième session du Forum urbain mondial ont reconnu le rôle unique et positif que le Forum joue en tant que véritable espace de dialogue.
63. Le Forum urbain mondial se tenant tous les deux ans, sa huitième session pourrait être organisée en parallèle avec la Conférence Habitat III en 2016, en encourageant la participation active des partenaires du Programme pour l'habitat ainsi que des programmes, fonds et organismes internationaux compétents, afin d'assurer leur implication dans l'identification des nouvelles questions, le partage des enseignements et l'échange des meilleures pratiques et bonnes politiques.
64. Encourager l'organisation de forums urbains au niveau national favoriserait également une participation et une contribution efficaces de tous les partenaires du Programme pour l'habitat à toutes les étapes des activités préparatoires et à la Conférence elle-même.

65. Enfin, la célébration le 31 octobre de la Journée mondiale de l'habitat et, conformément à la résolution 68/239 et à partir de 2014, de la Journée mondiale des villes, offrira de nouvelles possibilités d'impliquer les organisations internationales concernées, la société civile et toutes les autres parties prenantes à l'effort de sensibilisation au développement urbain durable.

C. Politiques : engagements pratiques en vue de la mise en œuvre du nouveau programme pour les villes

66. À l'alinéa a) du paragraphe 6 de la résolution 67/216, l'Assemblée générale a décidé qu'Habitat III aura pour objectif de renouveler l'engagement politique en faveur du développement urbain durable et, pour ce faire, procédera à une évaluation des progrès accomplis jusqu'à présent, se penchera sur la question de la pauvreté et recensera et examinera les difficultés qui se font jour.

67. À l'alinéa b) du paragraphe 6, l'Assemblée a aussi décidé que le document final qui sera établi à l'issue de la Conférence sera concis, ciblé, prospectif et axé sur l'action, et redynamisera l'engagement et le soutien de la communauté internationale en faveur du logement et du développement urbain durable ainsi que de la mise en œuvre d'un « nouveau programme pour les villes ».

68. Conformément à la résolution 67/216, le travail de plusieurs unités sur certains domaines thématiques pourrait favoriser des contributions plus innovantes aux préparatifs d'Habitat III, en veillant à assurer la participation de tous les acteurs à ces unités. Le lien entre le programme de développement pour l'après-2015 et sa mise en œuvre dans le nouveau programme pour les villes devrait être l'un des domaines thématiques confiés à ces unités afin d'assurer la coordination appropriée des deux processus et leur harmonisation sur le fond.

69. Des réunions régionales de haut niveau soutiendraient également les efforts réalisés pour formuler un nouveau programme pour les villes, comme le reconnaît la résolution 70/12 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, dans laquelle il est demandé au Secrétaire exécutif de la Commission, en collaboration avec ONU-Habitat et d'autres organes et organismes compétents, d'organiser la sixième session du Forum urbain Asie-Pacifique en parallèle avec la réunion préparatoire régionale de haut niveau devant se tenir en Indonésie en 2015, afin d'apporter des contributions de fond au processus préparatoire d'Habitat III.

70. Un mécanisme efficace de coordination de l'ensemble du système des Nations Unies serait établi pour les activités préparatoires après des consultations informelles avec tous les organismes, en s'appuyant sur l'expérience du comité interorganisations créé en 2013. Ce mécanisme devrait s'attacher à déterminer les progrès accomplis par le système des Nations Unies dans la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat et la réalisation d'autres objectifs et cibles pertinents.

D. Opérations : transparence, responsabilité, innovation et créativité

71. Au paragraphe 13 de sa résolution 67/216, l'Assemblée générale a décidé de créer un fonds d'affectation spéciale pour Habitat III et, à cette fin, a invité instamment les donateurs internationaux et bilatéraux ainsi que le secteur privé, les institutions financières, les fondations et les autres donateurs en mesure de le faire à appuyer les travaux préparatoires de la Conférence en versant des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale et à aider les représentants des pays en développement à participer aux réunions du Comité préparatoire et à la Conférence elle-même. Le secrétariat d'Habitat III garantira la transparence et la responsabilité du fonds d'affectation spéciale.

72. Conformément à la résolution 67/216, le processus préparatoire et la Conférence elle-même adopteront, lorsque possible, des techniques et démarches novatrices pour s'assurer que le processus préparatoire de la Conférence soit inclusif, participatif et efficace, en recourant notamment aux réunions sans papier et plateformes interactives pour échanger les outils et rapports analytiques et favoriser le dialogue durant ce processus, et veiller à ce que le recours à ces démarches ne compromette pas la participation des pays disposant de capacités limitées en matière de technologies de l'information et des communications.

73. Les aspects plus détaillés devront être examinés avec le pays hôte et les enseignements tirés des autres conférences des Nations Unies ainsi que du Forum urbain mondial devront être pris en compte.

74. Une page Internet d'Habitat III a été créée au cours de l'année 2013 et étoffée en juillet 2014 par l'inclusion de tous les documents essentiels relatifs au processus. Les activités préparatoires utiliseront largement les médias sociaux et d'autres outils de plaidoyer créatifs pour favoriser la participation et soutenir le dialogue durant la phase préparatoire d'Habitat III.

IV. Conclusion

75. Les progrès technologiques, l'émergence de nouveaux rapports de force internationaux, les changements des profils démographiques, la reconnaissance de nouvelles contraintes en matière de ressources et la réaffirmation des questions de respect des droits et de justice dans le contexte du développement mondial ont provoqué un changement systémique profond depuis la première Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (« le Forum du peuple ») en 1976 et Habitat II (« le Sommet de la ville ») en 1996.

76. Dans le nouvel ordre international, les villes et les économies régionales peuvent contribuer davantage au développement national grâce à une participation directe à l'économie mondiale. Le contexte se prête donc à l'examen d'un nouveau programme pour les villes, mettant l'accent sur les politiques et les stratégies propres à maîtriser efficacement les différentes forces sous-tendant l'urbanisation grâce à la promotion d'un nouveau modèle de développement urbain en mesure d'intégrer toutes les facettes du développement durable pour encourager l'équité, le bien-être et la prospérité partagée et réduire ainsi la pauvreté et les inégalités.
